

LES MERCREDIS RECREATIFS

Septembre – Décembre 2026

Selon les besoins des plus jeunes, un temps de repos/sieste leur sera proposé. Durant ce temps, les plus grands et ceux chargés d'énergie vivront des activités soit en extérieur soit en intérieur. Tous les enfants se retrouveront ensuite pour une collation collective suivie d'un atelier (voir ci-dessous). Merci de prévoir des vêtements adaptés à la météo.

26/08 : pas de mercredi récréatif

02/9 : Herbarium de septembre

09/9 : Moulin à vent

16/9 : A la découverte du golf de Saint-Mard

23/9 : Les secrets de l'espace

30/9 : Toque, tablier et pommes

07/10 : Mission champignons

14/10 : La Marmite des Sorciers

21-28/10 : Congés d'Automne

04/11 : Massages et bien-être

11/11 : Férié

25/11 : Mon arbre aux couleurs d'automne

02/12 : Un cadeau pour Saint-Nicolas

09/12 : A définir

18/11 : Les expériences scientifiques

16/12 : Fête de fin d'année

23 - 30/12 : Congés d'hiver
BONNES VACANCES !

Accueillantes : Leyla AKIN et Lindsay MATHIEU

Où ? Ancienne école de Sommethonne (37, Place de France) **Quand ?** Les mercredis de 12h25 à 18h

Inscription possible pour le temps de midi (seul), départ possible en cours de journée (prendre contact avec les accueillantes)

Renseignements : mercredis.recreatifs.meix@gmail.com - 0478/90 37 25

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES : meixdevantvirton.guichet-citoyen.be



Horaires et tarifs

Pour l'accueil de 12h25 à 13h25 (participation uniquement au temps de repas) : 0,75€ par 1/2h par enfant.

Pour l'après-midi complète c'est-à-dire de 12h25 à 18h

- ❖ 6€ pour le 1er enfant,
- ❖ 5€ pour le 2ème,
- ❖ 4€ pour le 3ème, gratuit pour les suivants.

Si votre enfant doit quitter le Mercredi récréatif avant 15h30, la participation financière sera réduite de moitié.

Inscriptions

Les inscriptions (**obligatoires !**) se font en ligne à la suite d'une inscription sur le **Portail Parent**.

meixdevantvirton.guichet-citoyen.be

En cas de difficulté, nous invitons les familles à contacter l'équipe des Mercredis récréatifs ou le service ATL de l'Administration communale. Parce qu'il est difficile de prévoir à long terme, les inscriptions de dernière minute devront nous parvenir au plus tard le mercredi matin jusque 10h de la semaine concernée

Transport

Sur demande lors de l'inscription, le bus communal vient chercher les enfants à leur implantation scolaire (du territoire communal de Meix-devant-Virton, tous réseaux confondus). Attention : c'est sur base de vos inscriptions que le bus s'arrête à l'école de votre enfant !

Repas et collation

Le repas et la collation sont à fournir par la famille.

Merci de privilégier une alimentation saine.

Récupération de l'enfant

Les enfants ne seront pas autorisés à attendre leurs parents sur le bord de la chaussée. Sauf autorisation écrite des parents, les enfants ne pourront retourner seul-e-s à leur domicile.

Désistement

En cas de désistement, veuillez prévenir les accueillantes au plus tard le mercredi avant 10h.

Comment ça marche ?

Les « Mercredis récréatifs » sont organisés dans les locaux de l'ancienne école communale de Sommethonne, 37 Place de France, les mercredis après-midi de la sortie d'école à 18h00. Cet accueil extrascolaire centralisé à destination des **enfants de 2,5 à 12 ans domiciliés ou scolarisés sur le territoire communal de Meix-devant-Virton**.

Les activités se déroulent de 13h25 à 17h. Suivant l'organisation des activités (sorties éventuelles), un départ en cours d'après-midi est envisageable. Merci d'échanger à ce propos avec les accueillantes.

Le programme est distribué dans les écoles du territoire communal de Meix-devant-Virton en début de période. Il est également disponible à l'Administration communale, sur le site www.meix-devant-virton.be et relayé sur Facebook (Atl Meix).

Les objets de valeur ne sont pas autorisés et ce, pour une raison d'équité entre les enfants.

Renseignements de l'enfant

Lors de la première participation durant l'année scolaire, les parents s'engagent à remplir la fiche de renseignements disponible en ligne sur le Portail Parent.

Païement

L'Administration communale vous fera parvenir un formulaire de paiement **par courriel**.

Attention : Toute inscription non annulée sera facturée.

En cas de difficulté financière, une demande de paiement échelonné peut être demandée auprès du service recette de l'administration communale. Il vous est également possible d'introduire une demande d'aide financière auprès du CPAS de votre Commune de résidence.

Règlement d'ordre intérieur

Le projet d'accueil comprenant le règlement d'ordre intérieur complet est disponible sur le **Portail Parent**.

meixdevantvirton.guichet-citoyen.be

Administration communale de Meix-devant-Virton



Programme des MERCREDIS RÉCRÉATIFS

Septembre – Décembre 2026

à destination des enfants âgés de 2,5 à 12 ans



Accueil Temps Libre
Meix-devant-Virton

CONTACTS ET INFORMATION

063/57 80 51 - www.meix-devant-virton.be

Leyla AKIN & Lindsay MATHIEU - Accueillantes
mercredis.recreatifs.meix@gmail.com
0478/90 37 25

Annick DELIGNERE - Employée administrative

Mélissa BILLE - Responsable de projet
atlmeix@gmail.com

Julie ANTOINE - Echevine ATL